Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 28 (1936)

Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

28me année | Juin 1936 | No 6

Les faits parlent.

Par *Max Weber.*

Le 2 juin 1935 l'initiative de crise fut rejetée par 567,425 voix contre 425,242 et par 18 contre 4 cantons. Ce résultat fut remporté après une campagne très vive.

Jamais la haute finance n'a fait un pareil effort pour une campagne électorale. Nous ne croyons pas exagérer en estimant à 4 ou 5 millions de francs, la somme dépensée par les adversaires de l'initiative de crise pour cuisiner le peuple en vue de la votation du 2 juin, tandis que les partisans de l'initiative ne disposaient tout au plus que d'une infime partie de ce montant. Jamais encore on n'avait assisté à un pareil flot de déformations, de mensonges et de démagogie à l'égard d'un projet, tel que ce fut le cas pour l'initiative de crise.

Il est plus que certain que la majorité des électeurs était en principe d'accord avec l'initiative de crise et se serait prononcée favorablement si des milliers d'entre eux n'avaient pas été pris de panique devant la propagande intense faite par les banques, les compagnies d'assurance et de la presse ainsi que devant la pression exercée par les patrons de la grosse industrie. En outre les promesses faites par les adversaires ont donné l'impression à de vastes milieux de la population que les principales revendications de l'initiative seraient réalisées sans qu'il soit besoin d'accepter cette dernière.

Depuis, 12 mois se sont écoulés. Les adversaires de l'initiative, en l'occurrence le Conseil fédéral et la majorité des Chambres, ont eu l'occasion de réaliser leurs promesses. Ils ont eu suffisamment le temps d'établir un meilleur programme pour combattre la crise et de le mettre en pratique pour sa réalisation.

C'est pourquoi nous allons, à l'appui des faits, établir le bilan de ce qui a été fait depuis et démontrer qui avait raison.